



santé
famille
retraite
services

La Mutualité Sociale Agricole de **Franche-Comté**

*vous
informe*

Vous accompagner

En cas de coup dur, vous avez des droits

Perte d'emploi ou de revenus, activité réduite, absence de complémentaire santé... En cas de coup dur, des prestations existent pour vous aider. La MSA mène une campagne de communication pour sensibiliser et accompagner les potentiels bénéficiaires de la prime d'activité, du RSA ou de la Complémentaire santé solidaire.

Vous avez réduit votre activité : la prime d'activité peut vous aider

La prime d'activité est une aide pour compléter vos revenus. Elle s'adresse à tous : salarié, exploitant agricole, étudiant salarié ou encore apprenti dès 18 ans. En fonction de vos revenus, la MSA peut vous verser chaque mois ce complément. Son montant évolue en fonction de vos revenus.

Vous avez peu de revenus ou pas du tout : faites une demande de RSA

Le Revenu de solidarité active (RSA) peut vous garantir un minimum de ressources en cas de baisse, d'absence ou de faibles revenus. Son montant est déterminé en fonction de la composition de votre foyer. Le RSA ne se limite pas à une aide financière. Il permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un référent unique, d'être soutenu et conseillé dans la construction d'un projet professionnel et dans les démarches.

A noter : vous êtes exploitant agricole ou chef d'entreprise agricole ? Vous avez aussi le droit

au RSA pour vous garantir un minimum de revenus en cas de difficultés.

Vous n'avez pas les moyens de vous soigner : pensez à la Complémentaire santé solidaire

La MSA vous propose une protection renforcée : la Complémentaire Santé Solidaire. Vous n'avez aucun frais à avancer. Elle fonctionne comme une mutuelle, sur présentation de votre carte Vitale, vous ne paierez plus chez le médecin, à l'hôpital, en pharmacie mais aussi la plupart des lunettes et prothèses dentaires. La Complémentaire santé solidaire peut ne rien vous coûter ou coûter moins de 1 € par jour selon votre situation et vos ressources.

Vous venez de perdre votre emploi : vérifiez vos droits

Lorsque vous perdez votre emploi, votre nouvelle situation peut vous ouvrir le droit à des prestations sociales qui vous aideront à faire face aux dépenses du quotidien (garde de vos enfants, paiement de votre loyer...).



■ Santé, famille, logement, retraite, faites l'inventaire de vos droits © CCMSA.

EN BREF ...

Quelle que soit votre « coup dur », ne restez pas sans droit !

Santé, famille, logement, retraite, solidarité, Autour de l'emploi : accédez à 33 aides sociales en un seul endroit sur le site www.mesdroits sociaux.gouv.fr

Ce portail universel est destiné à tous, que vous soyez en activité, sans emploi ou à la retraite. Simple, facile et rapide, il vous permet de visualiser et comprendre vos droits et prestations, simuler vos droits sociaux et faire vos démarches en ligne.

Grâce à ce site, après avoir vérifié si vous remplissez les conditions, vous pourrez entre autres, déposer votre demande de prime d'activité, de RSA, demander la Complémentaire santé solidaire.



Retrouvez la campagne "Ai-je droit à un droit ?" sur <https://franche-comte.msa.fr/lfy/en-cas-de-coup-dur>

La rentrée abordera de nouvelles thématiques qui cibleront les familles en septembre, les jeunes en octobre, les retraités en novembre et la santé en décembre.